

DEPARTEMENT DU GARD COMMUNE DE SAUVETERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE, REGULIEREMENT CONVOQUE, S'EST REUNI LE 21 AVRIL 2011 A 18 HEURES 30 DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DELAFONTAINE C., DENIS H., MALINAS C., Messieurs GAUTHIER D., VERGES J.C, Adjoints
Mesdames CHATENOUD C., NIBOUCHE B., Messieurs, AGRET R., BENOIT M., CHERUEL P., DARLIX L.P, RICHARD B., Conseillers Municipaux.

Procurations : /
M. RICARD G. à M. VERGES JCV.
M. RIEU P. à M. AGRET R.
Mme COUDERC V. à M. DEMANSE J.
M. REBIERE P. à M. GAUTHIER D.

Secrétaire de Séance : Monsieur DEMANSE Jacques

PROJET JEAN FERRAT

Notification d'une Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un Pôle socioculturel à Sauveterre, comprenant un auditorium de 250 places, une médiathèque, une école de musique.

Monsieur le maire rappelle que le Conseil municipal a délibéré favorablement le mardi 1^{er} mars 2011 pour :

- ✚ charger M. le maire de lancer la consultation d'un maître d'œuvre en vue de réaliser le pôle socioculturel décrit dans des documents associés à la consultation,
- ✚ solliciter l'aide du Conseil général et de la Région Languedoc-Roussillon dans le cadre de leurs doctrines respectives de participation au financement des équipements culturels, des médiathèques et des écoles de musique,
- ✚ solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DGE,
- ✚ autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le présent marché a pour objet la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée d'assurer l'ensemble des missions précisées aux CCAP et CCTP qui ont été joints à la consultation afin de répondre au programme défini par le maître d'ouvrage.

La mission porte sur la conception et la construction d'un Pôle socioculturel qui aura une superficie d'environ 1000m² utiles, (1200 à 1300m² de SHON).

Auditorium : 500m², médiathèque : 300m², école de musique : 200m².

Part de l'enveloppe financière prévisionnelle hors TVA affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage : 1.200.000,00 € HT valeur février 2011.

Le contenu de la mission confiée au titulaire est :

- ✚ **Une tranche ferme** : Etudes d'esquisse, Avant Projet, APD avec dossier PC.

Conseil Municipal du 21 Avril 2011 – Opération Jean Ferrat – Choix du Maître d'Oeuvre

✚ **Une tranche conditionnelle** : PRO, ACT, EXE, DET, AOR, DOE, OPC.

Les Missions de base selon la MOP sont : ESQ, APS, APD, PRO, DCE, ACT, DET, AOR, OPC complétées éventuellement par SSI.

Les concurrents retenus pour cette consultation devaient se présenter sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement qui devait détenir ou rassembler au minimum les compétences suivantes : Architecture (l'architecte étant le mandataire); BET structure; BET Fluide; Scénographie; Acoustique.

La mission de maîtrise d'œuvre démarrera dès la notification du marché, le maître d'ouvrage souhaitant que les études commencent en mai ou juin 2011 et que les travaux débutent au cours du premier semestre 2012 si la tranche conditionnelle est affirmée par le conseil municipal au vu de la première phase : APD, coût de construction, permis de construire purgé de tout recours...

Déroulement de la consultation :

- ✚ Publication sur **e-marchespublics.com** sous le N° ID Dematis 124846 le 18/02/2011,
- ✚ Annonce dans le Moniteur le 25/02/2011,
- ✚ Date de remise des offres le 30 mars 2011, soit plus d'un mois de délai,
- ✚ 44 dossiers complets ont été téléchargés,
- ✚ 14 réponses sont parvenues en mairie.

Conclusion : la concurrence, très ouverte a bien joué.

Chaque candidat devait produire un dossier complet comprenant toutes les pièces comme expliqué en détail dans le rapport d'ouverture des plis et d'analyse des offres joint à la présente délibération.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures étaient : compétences, références, moyens, valeur technique, prix, délais.

Après réception et examen des dossiers d'offres, il a été établi un rapport d'analyse et un premier classement. Les candidats ayant présenté les offres classées parmi les trois meilleures, ont été invités à présenter et soutenir leur offre devant les membres de la CAO. (commission d'appel d'offre). Les autres candidatures n'ont pas été retenues.

Les membres de la CAO, après avoir analysé en détail les tableaux de comparaison des candidatures ont proposé de convoquer les candidats classés 1^{er}, 2^{ème} et troisième, le 12 avril à 8H30.

C'est la CAO qui a auditionné les trois candidats pré-sélectionnés. La « soutenance » dont la durée a été fixée à une heure, a permis aux candidats de présenter leur proposition. A cette occasion, le pouvoir adjudicateur pouvait se faire assister de personnes compétentes de son choix. (Ce fut le cas). La CAO n'a pas eu à demander une nouvelle audition aux candidats.

La CAO, était chargée d'établir un classement définitif permettant de désigner l'offre la mieux disante. C'est cette proposition qui est soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Conseil Municipal du 21 Avril 2011 – Opération Jean Ferrat – Choix du Maître d'Oeuvre

Après avoir auditionné les trois candidats, de 8H30 à 12H30 et après en avoir délibéré, la commission d'appel d'offre propose au conseil municipal de notifier la tranche ferme du contrat de maîtrise d'œuvre au groupement N°9 : **Archi & Partenaires d'Alès**.

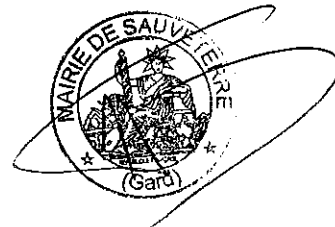
Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

- Décide de confirmer la proposition de la commission d'appel d'offres et de confier le marché de maîtrise d'œuvre, au cabinet d'architectes « ARCHI&PARTENAIRES » d'Alès, au taux de 9,9%,
- Décide charger Monsieur le Maire de signer le marché correspondant, d'engager la notification de la tranche ferme (jusqu'au permis de construire) telle que décrite dans l'AE et d'accomplir tous les actes afférents à ce projet jusqu'à son aboutissement,
- Confirme que la décision d'engager la tranche conditionnelle (construction) sera prise par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme suivent les signatures,
A Sauveterre, le 28 avril 2011

PRÉFECTURE DU GARD Reçu le
29 AVR. 2011
Bureau du Courrier

Le Maire,
Jacques DEMANSE



Rendue exécutoire le : 29.04.2011
Publiée le : 29.04.2011